

DECRET N° 99-30 du 11 Mars 1999
portant inscription au Tableau d'Avancement
d'un officier des Forces Armées Congolaises.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

- VIDAS Vu l'Akte Fondamental;
- Vu la Loi 17/61 du 16 Janvier 1961, portant organisation et recrutement des Forces Armées de la République du Congo;
- DEF/MAF Vu la Loi 11/97 du 12 Mai 1997, portant organisation et fonctionnement des Forces Armées Congolaises;
- Vu l'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970, portant statut général des Cadres de l'Armée;
- Vu l'Ordonnance 2/72 du 19 Janvier 1972, portant création et intégration des services de sécurité au sein de l'Armée;
- DEF/EGAF Vu l'Ordonnance 11/76 du 12 Août 1976, modifiant les Articles 6 et 7 de l'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970;
- Vu le Décret 70/357 du 25 Novembre 1970, portant avancement dans l'Armée;
- Vu le Décret 74/355 du 28 Septembre 1974, portant création du Comité de Défense;
- Vu le Décret 84/936 du 25 Octobre 1984, portant création et organisation du Ministère de la Défense Nationale;
- DEF/EDN Vu le Décret 84/938 du 25 Octobre 1984, portant organisation de la structure du Cabinet du Ministère de la Défense Nationale;
- Vu le Décret 99/1 du 12 Janvier 1999, portant nomination des Membres du Gouvernement;
- Vu le Décret n° 99/2 du 12 Janvier 1999, portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement;
- Vu l'Instruction Ministérielle 002/MDN/DIE du 02 Juillet 1991, tel que modifiée par l'Instruction Ministérielle 00048/MDN/FAC/DIE du 30 Novembre 1993, sur l'avancement à titre Ecole.

.../...

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE :

DECRETE :

Article Premier : Est inscrit au Tableau d'Avancement d'un officier des Forces Armées Congolaises au titre de l'année 1997 (Avancement Ecole) :

POUR LE GRADE DE SOUS-LIEUTENANT :

DROIT :

Aspirant MONIANGA Dieudonné Patrick e.s.

Article 2 : Le Ministre à la Présidence, chargé de la Défense Nationale et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera publié au Journal Officiel

Fait à Brazzaville, le 11 Mars 1999

Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO

Le Ministre à la Présidence, chargé
de la Défense Nationale,

Le Ministre de l'Economie, des Finances
et du Budget,

ISAKHI OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.-

Mathias D Z O N.-